



# 2025

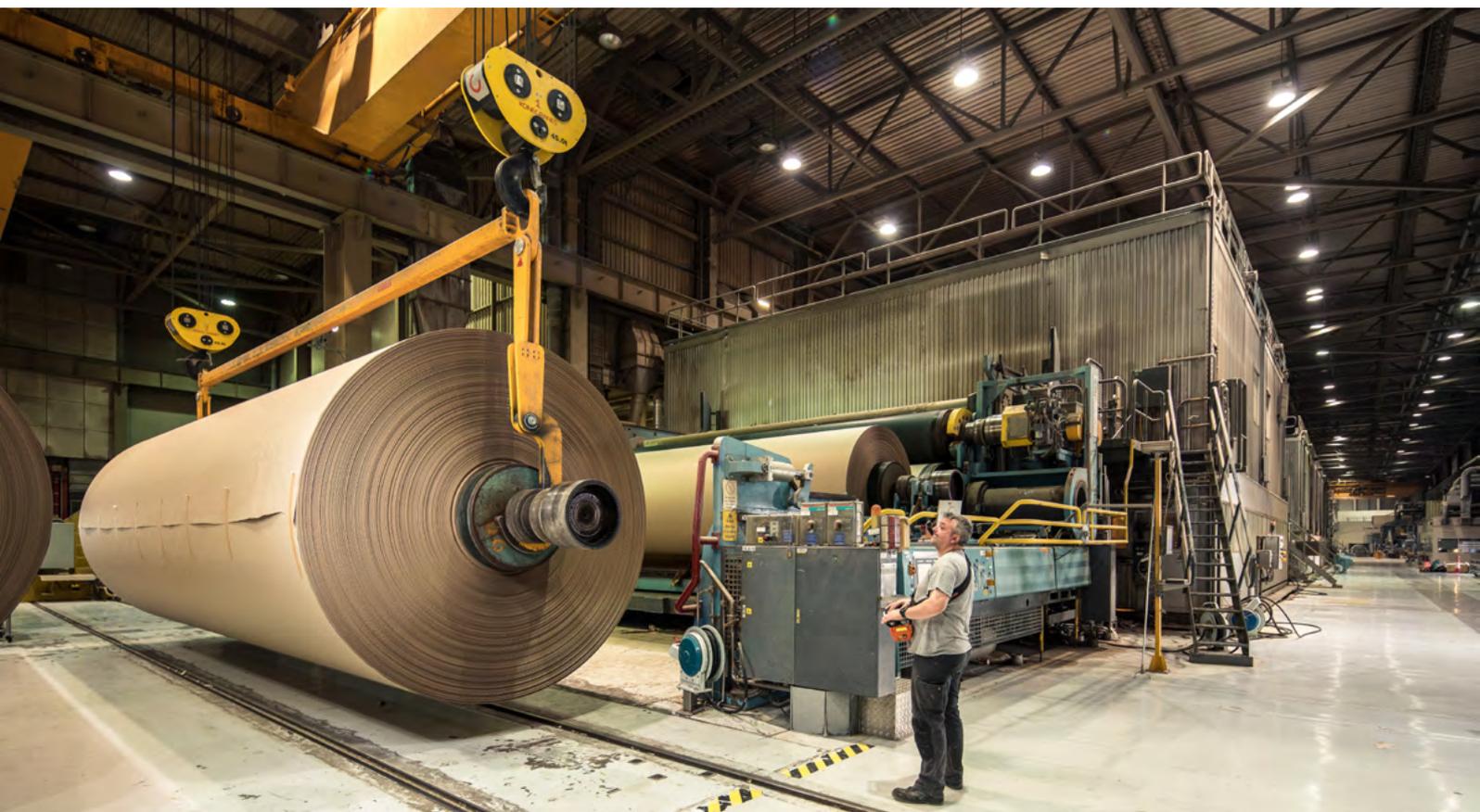
## DOSSIER DE PRESSE

8 avril 2025

**Comment renforcer la capacité productive de l'industrie papetière française dans un contexte économique et commercial de plus en plus incertain ?**

# Sommaire

- 03 Présentation de COPACEL et chiffres clés
- 05 *Partie 1*  
Une amélioration en trompe-l'œil de l'activité papetière en 2024
- 12 *Partie 2*  
Le retour à une inflation des prix « normale » a permis un rebond de la consommation pour la plupart des familles de produits papetiers
- 18 *Partie 3*  
Des marchés de l'énergie très sensibles au cadre géopolitique et législatif
- 21 *Partie 4*  
Les tensions sur les matières premières continuent à peser sur les coûts de revient
- 26 *Partie 5*  
Quelles perspectives pour 2025 ?
- 29 *En résumé*





L'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (COPACEL) est le syndicat professionnel représentant les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons.

## Nos missions

- Représenter l'industrie papetière vis-à-vis des tiers (pouvoirs publics, parlementaires...) et des autres organisations professionnelles (MEDEF...), ceci afin de permettre l'amélioration de sa compétitivité et le développement de ses marchés.
- Accompagner les entreprises papetières en leur apportant différentes formes de services (statistiques, veille réglementaire, diffusion d'informations...).
- Contribuer à l'amélioration du dialogue social, de la sécurité des salariés et de la formation.
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les entreprises papetières, notamment dans le domaine de l'environnement et de l'efficacité énergétique.



68

Entreprises



79

Usines



109

Machines  
à papier



9 884

Salariés



5,3

Md€

de chiffre d'affaires dans  
l'industrie des papiers et cartons



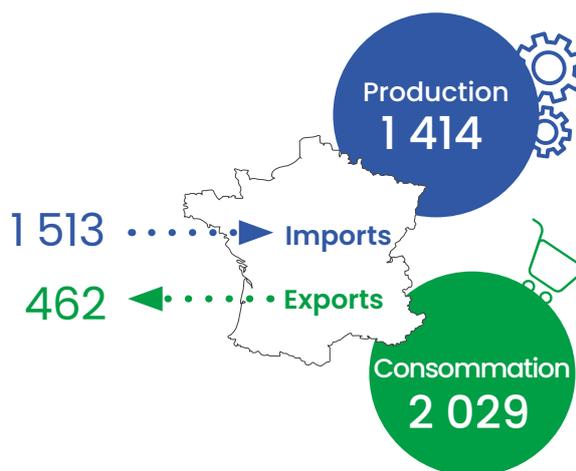
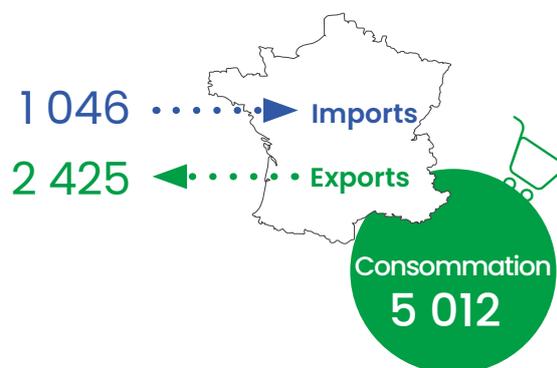
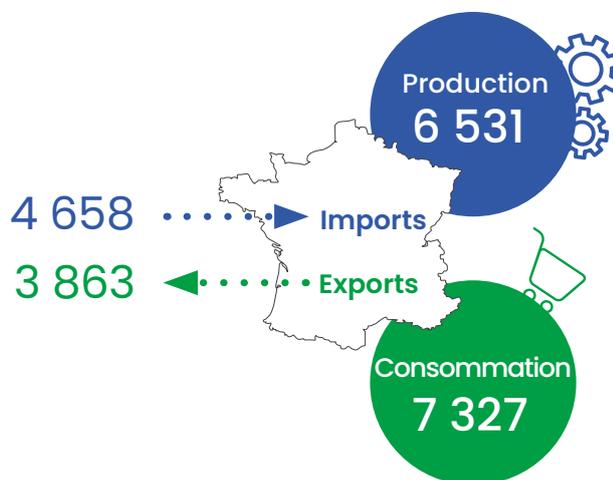
0,7

Md€

de chiffre d'affaires dans l'industrie  
des pâtes à papier (marchandes  
et intégrées)

# Chiffres clés

(en milliers de tonnes)



# 1

## Une amélioration en trompe-l'oeil de l'activité papetière en 2024

### 1.1. L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE N'A TOUJOURS PAS RETROUVÉ SON NIVEAU « PRÉ-COVID »

Avec une croissance de 1,1 %, la croissance de l'économie française est demeurée modeste en 2024. Ce taux, identique pour la France à celui de 2023, place notre pays dans une situation légèrement meilleure que la moyenne de l'UE (0,9 % en 2024 et 0,5 % en 2023).

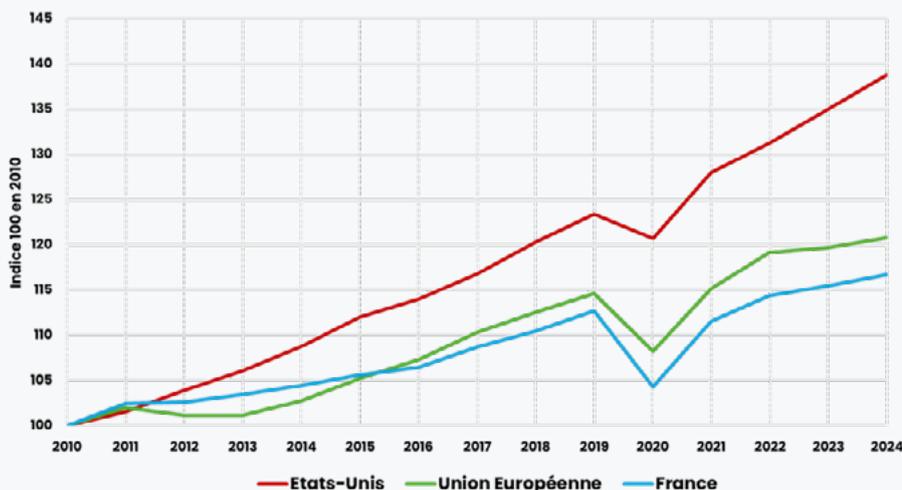
Cette croissance très médiocre ne fait qu'amplifier un peu plus l'écart de la France (et de l'UE) avec les deux principaux blocs économiques que sont les Etats-Unis et

la Chine. En se limitant à une comparaison avec les Etats-Unis (voir figure 1), depuis 2010, le PIB de la France s'est accru de 17 %, soit un peu moins que celui de l'UE (21 %). Sur la même période, la hausse du PIB des Etats-Unis a été deux fois supérieure (augmentation de 39 %).

Ces quelques chiffres illustrent à eux seuls le décrochage économique de l'UE mentionné dans le rapport Draghi (septembre 2024).

Fig.1 | Évolution du PIB de la France, de l'UE et des Etats-Unis

(valeurs en indice à partir des données en devises constantes)



Source : Eurostat



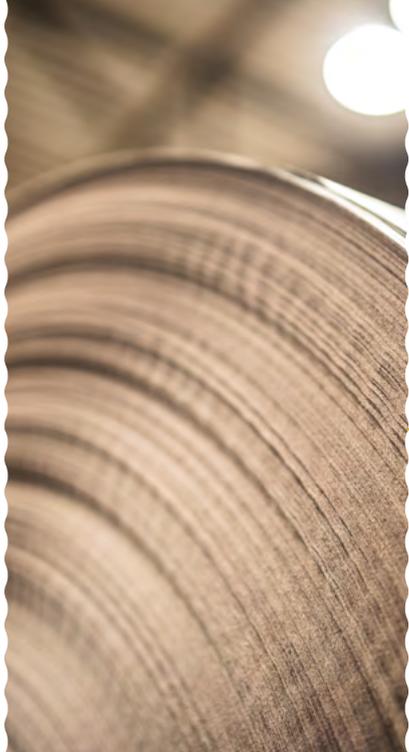
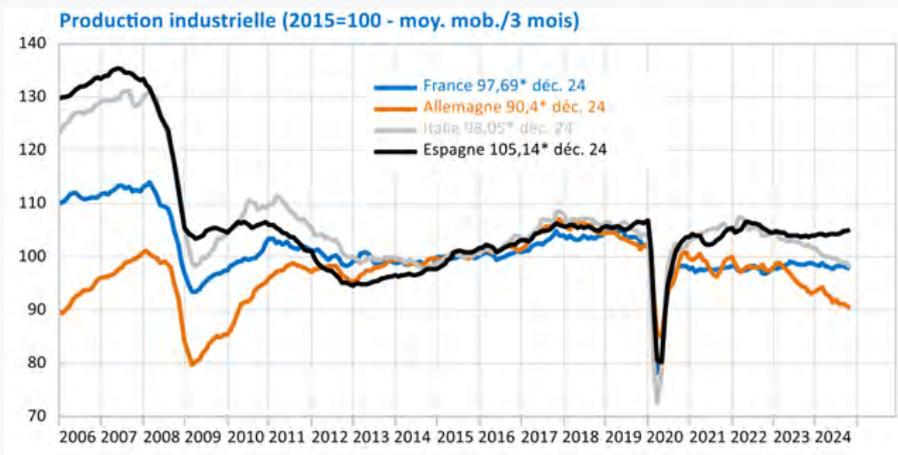


Fig.2 Évolution de la production industrielle



Sources : INSEE, Eurostat, federal Reserve Board, Instituto Nacional de Estadística

Dans ce contexte économique, la production industrielle française est quasiment stable (voir figure 2), sans avoir toutefois retrouvé le niveau enregistré avant la crise Covid. En effet, alors que l'indice de la production industrielle atteignait 104 en 2019 (avec une base 100 correspondant à la moyenne de 2015), il s'établit à 98 en 2024.

En 2024, l'activité industrielle française est restée pénalisée par la faiblesse de la demande nationale et européenne, en particulier dans les secteurs de l'automobile et du bâtiment. Cette tendance s'est accentuée en fin d'année, sous l'effet d'un recul des dépenses d'investissements provoqué par un climat politique incertain.

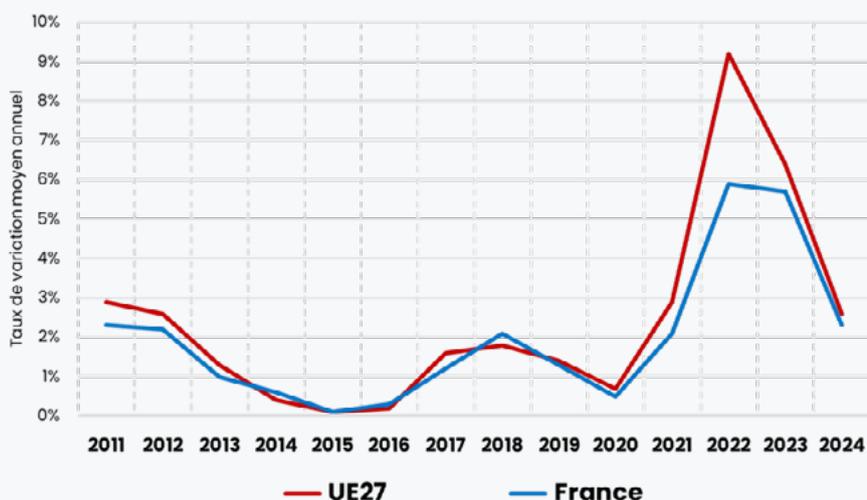
Au rang des nouvelles positives, il ressort que l'année 2024 a été marquée par un net ralentissement de l'inflation. En France, le taux d'inflation annuel est en effet passé de 5,7 % en 2023 à 2,3 % en 2024 (voir figure 3), tandis qu'au sein de l'Union européenne, il s'est replié de 6,4 % à 2,6 %. Cette décrue devrait se prolonger en 2025, comme en

témoigne le taux relevé en février, qui s'établit à 0,8 % sur un an.

## 1.2. LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DES PAPIERS ET CARTONS EN 2024 SONT REDEVENUES POSITIVES, MAIS SANS EFFACER LES BAISSÉS DE 2023

Dans ce contexte économique peu porteur, aggravé par la poursuite du déstockage dans la première partie de l'année, la consommation apparente des papiers et cartons en France a toutefois enregistré une progression de 2,3 %, après cependant une baisse extrêmement prononcée en 2023 (-15 %). De manière cohérente avec cette hausse, la production de papiers et cartons a augmenté de 6,3 % en 2024 (voir figure 4), pour atteindre 6,5 millions de tonnes. Cette hausse, pour importante qu'elle soit, n'efface pas le fort recul de la production en 2023 (-13,5 %).

Fig.3 Evolution du taux d'inflation en France et en Europe



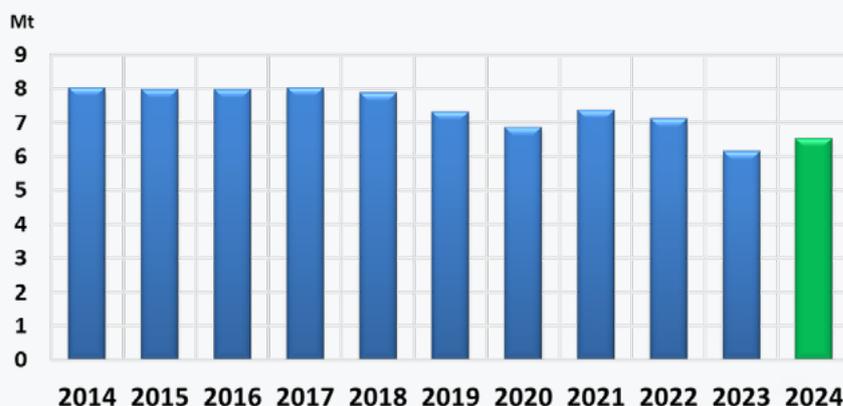
Source : Eurostat

**+6,3 %**  
(production de papiers cartons) entre 2023 et 2024

**+2,3 %**  
de consommation de papiers cartons



Fig.4 Evolution de la production des papiers et cartons (France)



Source : COPACEL

Plusieurs raisons expliquent que le rebond de la production en 2024 a été moins fort que la baisse de 2023. En premier lieu, en dépit de la hausse de la consommation apparente (à relativiser du fait de la baisse de 2023), la demande en France et en Europe est demeurée au total molle (même si le premier semestre 2024 a été mieux orienté que le second). De surcroît, des niveaux de stocks encore élevés au sein des différents maillons des chaînes de valeur (distributeurs, transformateurs), ont freiné la dynamique des commandes.

Enfin, la réduction des capacités s'est poursuivie, avec la fermeture de cinq usines au cours de l'année (ces fermetures correspondent cependant à des situations

différentes, puisque 3 résultent de la décision de l'actionnaire, et 2 sont des liquidations judiciaires).

En valeur, pour 2024, le chiffre d'affaires du secteur papier, carton et pâte marchande est en légère hausse, à un peu moins de 1 %, et atteint 5,7 milliards d'euros. Bien que les volumes produits aient augmenté de plus de 6 %, le chiffre d'affaires n'a que peu progressé en raison de la baisse des prix de vente dans la plupart des segments de papiers et cartons.

La hausse de la production concerne toutes les familles de produits. Malgré la fermeture de quatre usines au cours de l'année, la production de papiers et cartons d'emballage a augmenté de 6,5 % en 2024, atteignant 4,6 millions de tonnes.

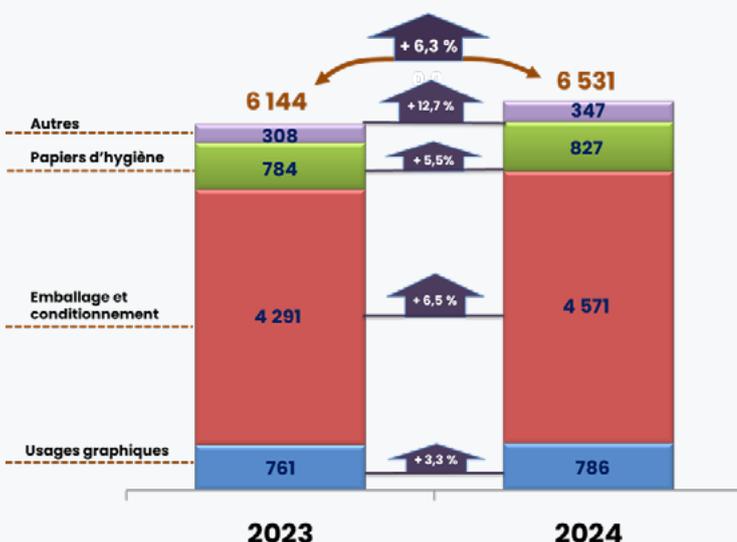
La production de papiers graphiques a également progressé (+3,3 %), ainsi que celle des papiers d'hygiène (+5,5 %).

Concernant la pâte à papier (marchande et intégrée), la production a enregistré une hausse notable de 12 % en 2024, s'établissant à 1,41 million de tonnes.

Ces évolutions pour 2024 ne modifient guère les évolutions constatées depuis le milieu des années 2000, à savoir une contraction de la consommation (et donc de la production) des papiers graphiques, qui s'accompagne d'une augmentation de la part relative des autres sortes papetières, au premier rang desquelles figurent les papiers et cartons destinés à l'emballage.

Fig.5 Production de papiers et cartons (France)

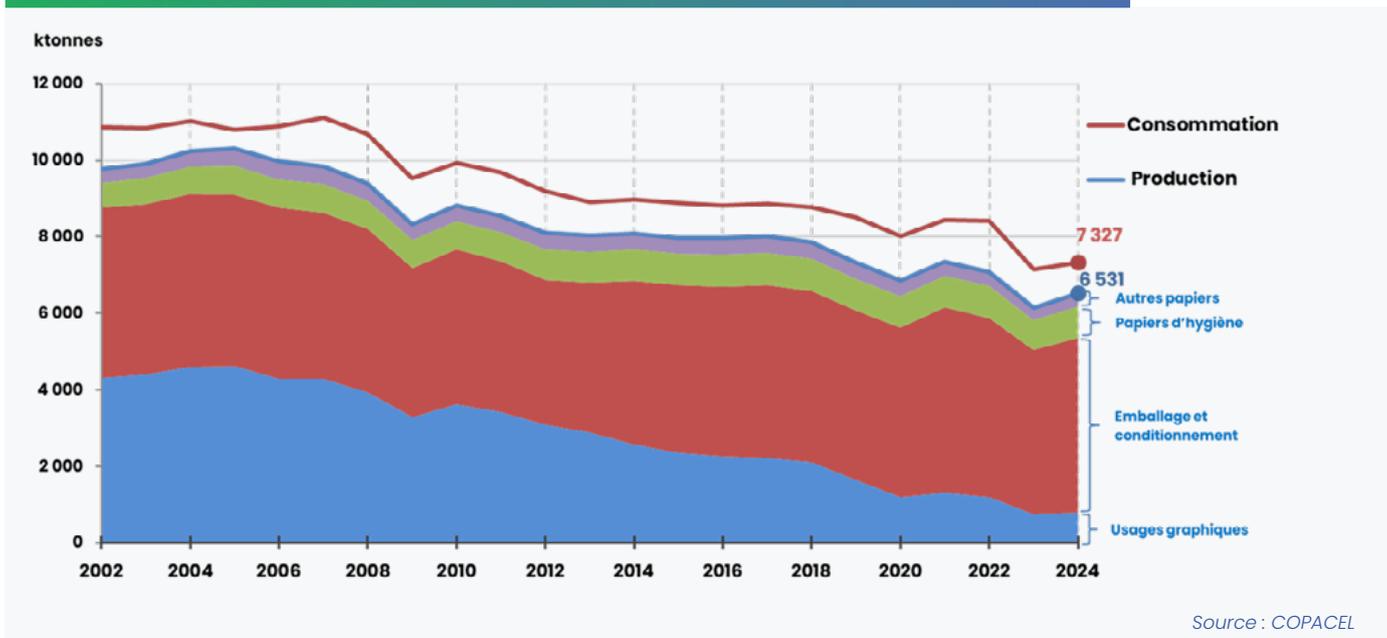
En ktonnes



Source : COPACEL



Fig.6 | Évolution de la production et de la consommation des papiers et cartons en France



En 2024, la hausse de la production papetière française **+6,3 %** est supérieure à celle de l'UE **+5,2 %**

Une comparaison entre les années 2004 et 2024 (voir figure 7) montre en effet que la part des papiers graphiques a chuté, passant d'environ 45 % à seulement 12 % du total, tandis que celle des papiers d'emballage a connu une forte progression, passant de 44 % à 70 %.

De manière positive, la hausse de la production française de papiers et cartons est légèrement au-dessus de la moyenne européenne (+5,2 % en 2024 par rapport à 2023).

Fig.7 | Production de papiers et cartons par sorte (France)

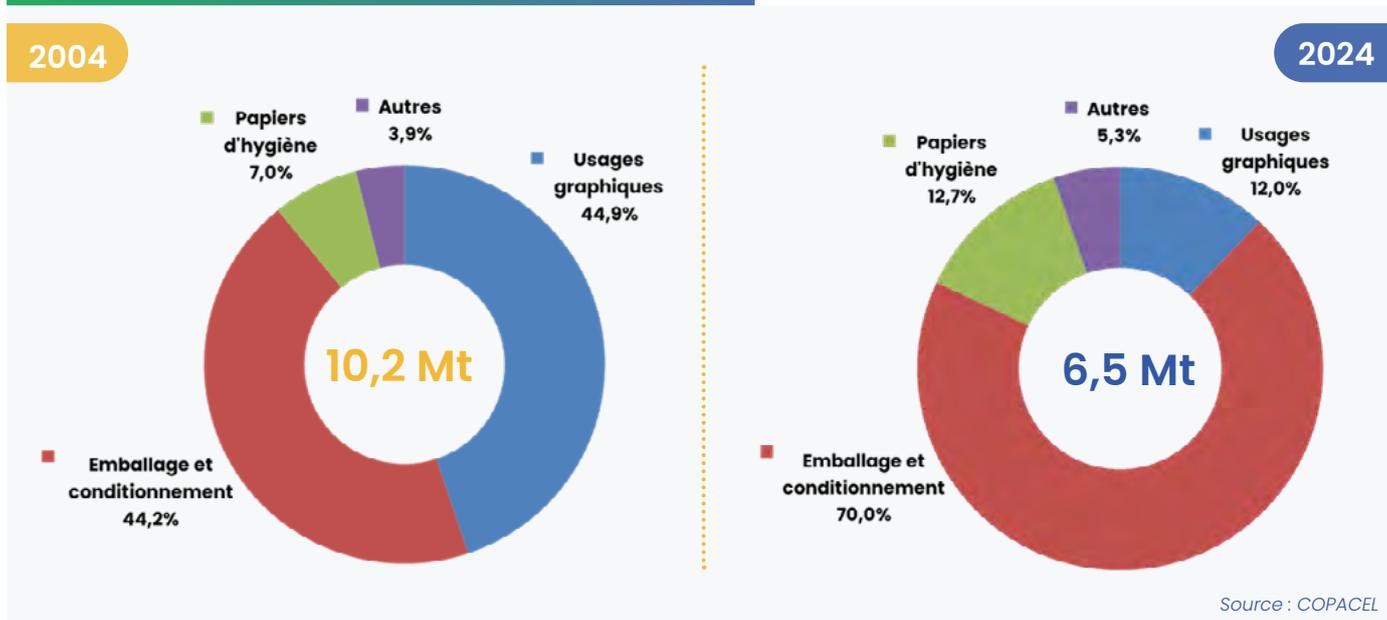


Fig.8 | Évolution de la production de papiers et cartons de différents pays de l'UE



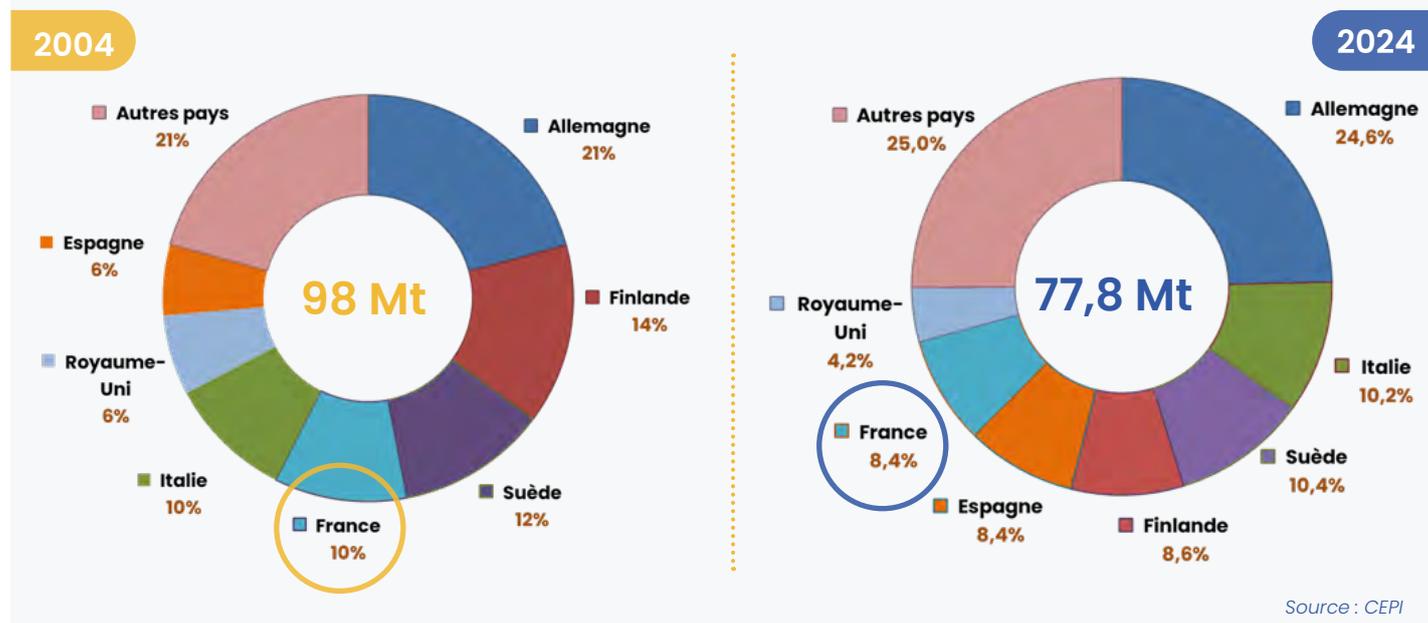
Source : CEPI, COPACEL

Cependant, sur une période de 14 ans, le décrochage de l'industrie papetière française est sensible par rapport à d'autres pays européens. Ainsi, en comparaison de 2010 (indice 100), l'indice de production de 2024 est de 74 pour la France, alors qu'il est de 83 pour l'Allemagne et de 106 pour l'Espagne.

En 2024, dépassée de justesse par l'Espagne, la France se positionne, pour ce qui est de sa production de papiers et cartons, au 6ème rang (voir figure 9), derrière l'Allemagne, l'Italie, la Suède, la Finlande et l'Espagne.

**59 %**  
de la production papetière française est vendue à l'étranger

Fig.9 | Production de papiers et cartons en Europe



Source : CEPI

Fig.10 | Répartition des importations françaises de papiers et cartons 2024

### 1.3. LA BALANCE COMMERCIALE, BIEN QUE STRUCTURELLEMENT NÉGATIVE, S'EST AMÉLIORÉE EN 2024

En 2024, la reprise de la demande française en papiers et cartons a entraîné une augmentation des importations par rapport à 2023 (+2,4 %), qui ont atteint 4,7 Mt.

La structure des importations demeure similaire à celle des années précédentes. L'essentiel des importations françaises de papiers et cartons provient des membres de l'UE (88 %).

Les principaux pays exportateurs vers la France sont l'Allemagne (27 %), l'Espagne (11 %), l'Italie (11 %) et la Suède (8 %).

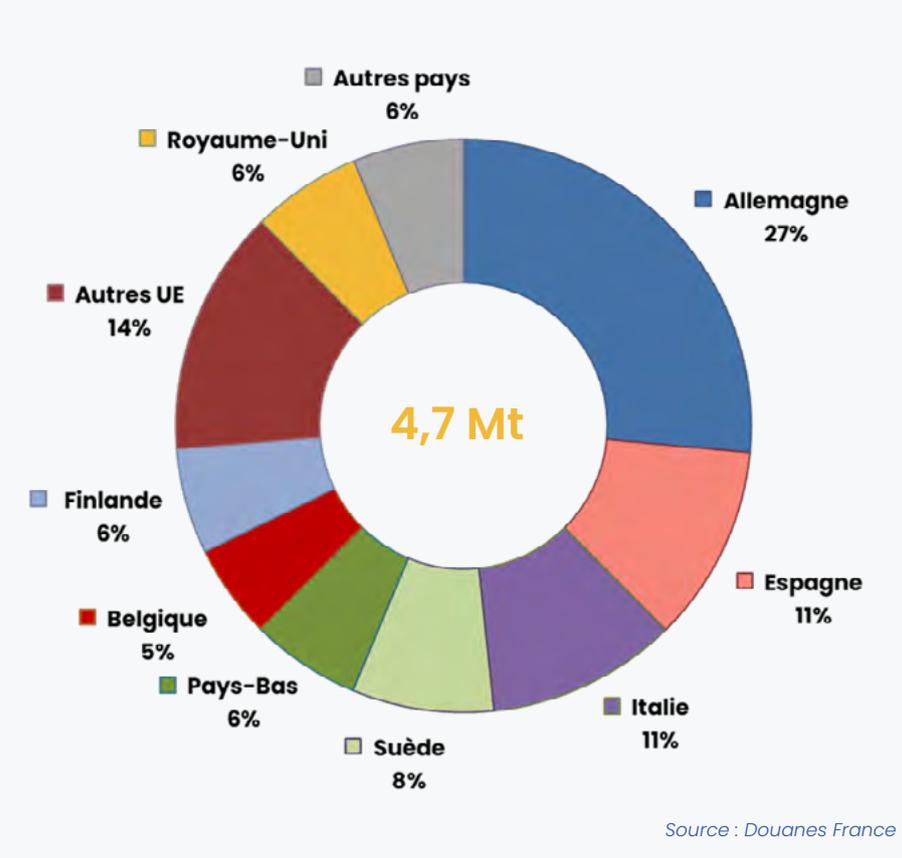
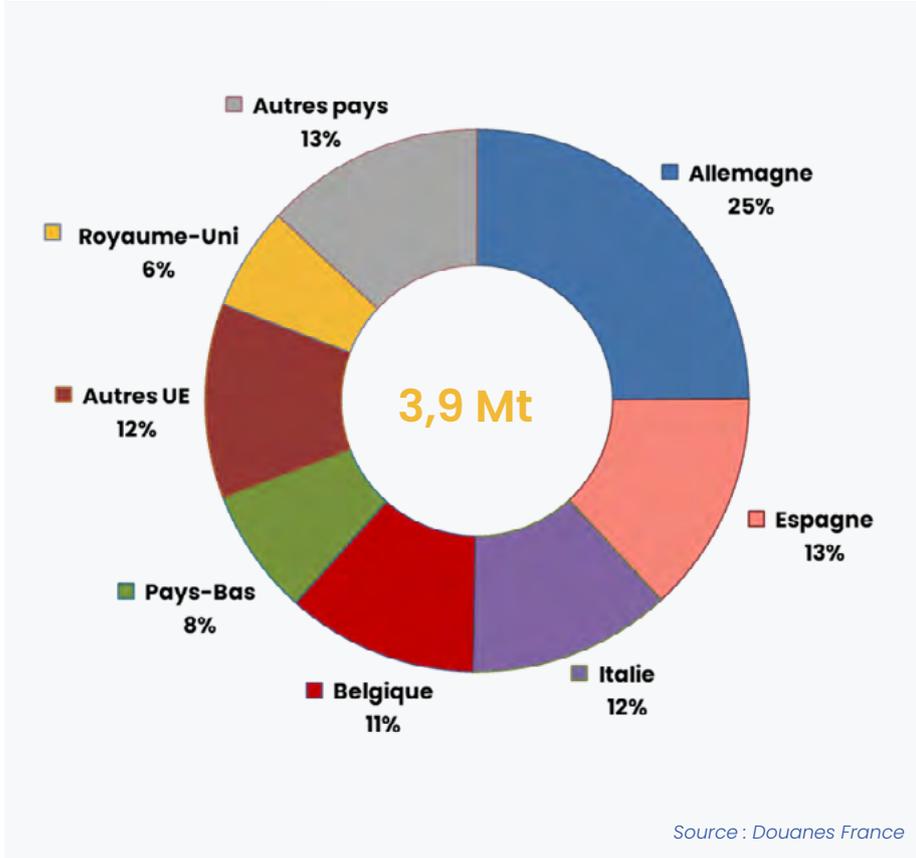


Fig.11 | Répartition des exportations françaises de papiers et cartons 2024

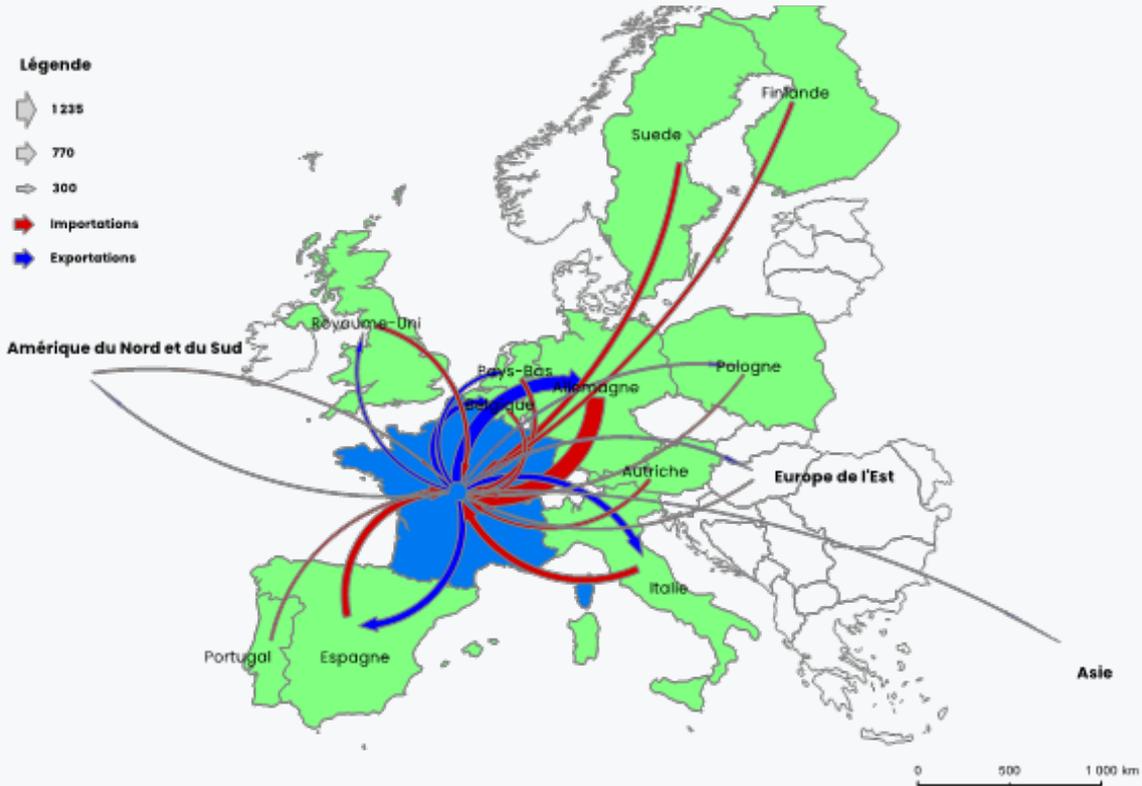


Symétriquement, les exportations de la papeterie française ont progressé en 2024 (+9,5 %) de sorte que, comme durant les années précédentes, l'industrie papetière française demeure largement orientée vers l'exportation (59 % de la production est vendue à l'étranger).

L'Union européenne représente 80 % du total des exportations françaises de papiers et cartons en 2024. L'Allemagne reste le principal partenaire (25 % des exportations), suivie par l'Espagne (13 %), l'Italie (12 %) et la Belgique (11 %).

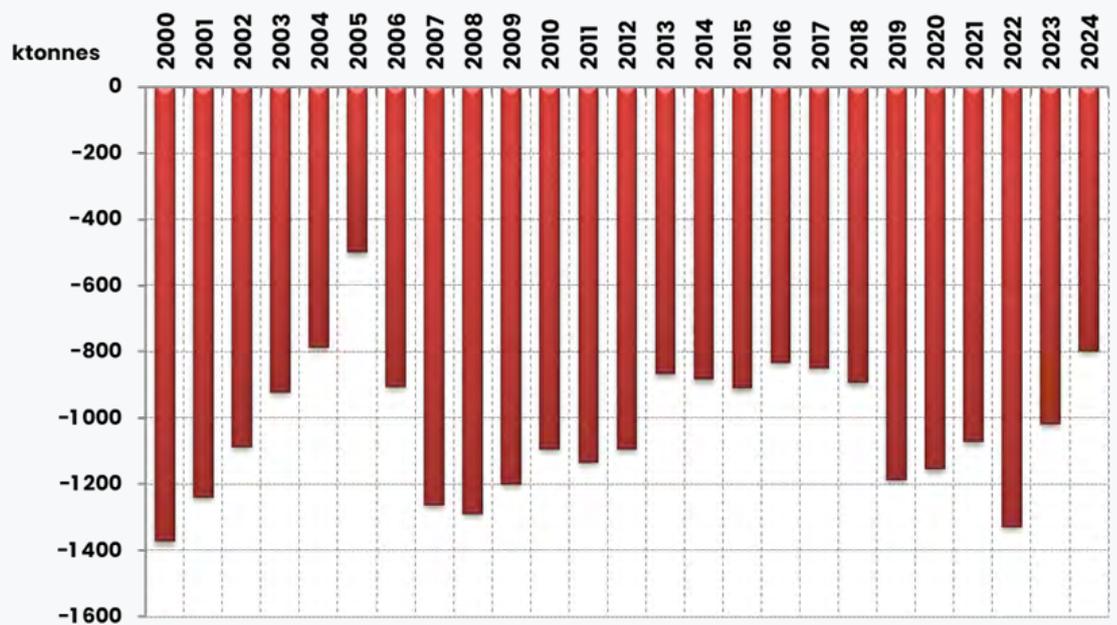
Fig.12 | Échanges français de papiers et cartons (principaux flux 2024)

Source : COPACEL, Douanes France



En 2024, la balance commerciale française demeure déficitaire (avec un solde de -0,8 million de tonnes), mais de manière moins marquée pour la deuxième année consécutive.

Fig.13 | Évolution de la balance commerciale des papiers et cartons



Source : Douanes France

# 2

## Le retour à une inflation des prix « normale » a permis un rebond de la consommation pour la plupart des familles de produits papetiers.

### 2.1 APRÈS LA FORTE BAISSÉ DE 2023, LA PRODUCTION DE PAPIERS ET CARTONS D'EMBALLAGE S'EST REDRESSÉE EN 2024

L'amélioration de la demande en 2024, après une année 2023 très déprimée, a entraîné une hausse de la production de +6,5 % des papiers et cartons d'emballage, avec cependant des différences selon les familles de produits.

A l'instar des variations relatives à la production, les évolutions des prix de vente ont été différentes selon les types de produits.

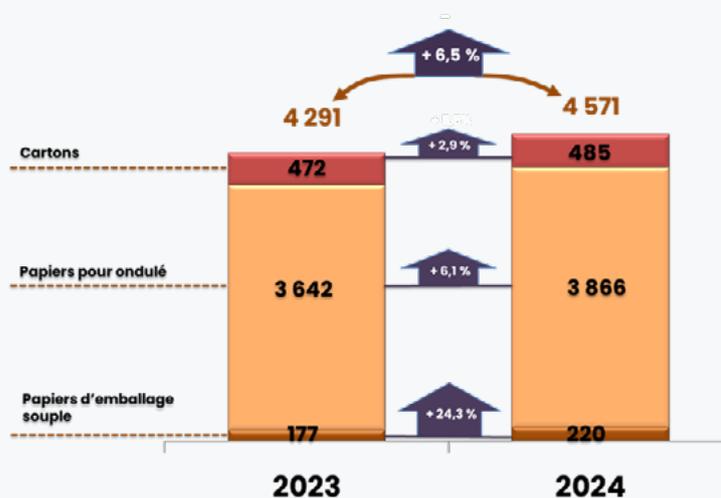
# +6,5 %

## production des papiers et cartons d'emballage



Fig.14 | Évolution de la production de papiers et cartons d'emballage en France

(2023 et 2024, chiffres en kt)



Source : COPACEL

Fig.15 | Évolution des prix des papiers et cartons d'emballage



### De nouvelles capacités de production ont permis une hausse de la production de Papiers Pour Ondulés (PPO)

Les Papiers Pour Ondulés (PPO) sont destinés à la fabrication d'une large gamme de produits en carton ondulé, allant de la caisse en carton utilisée en logistique, en passant par l'emballage alimentaire (boîte à pizza ...), le plateau de fruits et légumes ou encore les présentoirs servant à de la publicité sur le lieu de vente.

En 2024, bien que l'inflation ait été en recul, la consommation des ménages est demeurée prudente. La consommation d'emballages s'est maintenue dans le secteur de l'agro-alimentaire, mais a été en net repli pour certaines industries (automobile). Au total, en 2024, après un recul important en 2023, la demande de papier (PPO) en France s'est stabilisée.

En dépit d'une hausse modérée de la demande en Europe, la production de PPO a progressé en Europe en 2024 (+4,3 % par rapport à 2023) et en France (+6,1 %). En France, cette hausse s'explique par la montée en puissance d'une nouvelle capacité de production mise en service en 2023 (VPK Normandie), ainsi que par une meilleure activité des usines déjà en activité.

Toutefois, l'arrêt définitif de deux sites de production en 2024 (Alfa d'Avignon et Papeterie Saint-Michel) a pesé à la baisse sur la production française.

Après une baisse significative des prix des papiers en 2023, les cours ont enregistré une hausse jusqu'en septembre 2024, portée par une amélioration de la demande et des coûts de production en progression.

Toutefois, en raison de la baisse des taux de charge des machines, les prix ont commencé à diminuer au quatrième trimestre 2024. Au total, sur l'année, les prix des PPO ont légèrement augmenté (environ +5 % pour la cannelure).

De nouvelles capacités sont attendues sur le marché européen en 2025, essentiellement dans le segment des papiers pour ondulé recyclés (Norske Skog en France, Heintel en Autriche, Mondi en Italie, pour ne citer que les principaux). La question qui se posera sera donc de savoir comment ces nouvelles capacités influenceront sur l'équilibre entre l'offre et la demande de PPO.



## La production de carton plat est repartie à la hausse en 2024

Les cartons plats sont utilisés pour la fabrication de différents types d'emballages, liés à l'alimentaire, la cosmétique, le médicament, le secteur de la mode, l'édition (couvertures de livres) etc. Utilisés avec d'autres matériaux, ils permettent la fabrication d'articles divers (gobelets, emballages pour liquides, plats cuisinés).



En 2024, le marché du carton plat connaît une reprise par rapport à 2023, bien que cette hausse ne compense pas les pertes de cette année.

Certains secteurs (industrie pharmaceutique...) ont été bien orientés, ce

qui a induit une légère croissance de la demande de carton plat en 2024.

Dans ce contexte, en dépit de l'arrêt d'une unité de production de carton plat au cours du 1er trimestre 2024 (RDM Blendecques), la production française a augmenté de 2,9 % en 2024.

Bien que restés stables au cours des trois derniers trimestres de l'année, les prix ont enregistré une baisse par rapport à 2023, avec une variation moyenne avoisinant -14 % sur l'ensemble de l'année.

En 2025, plusieurs fermetures d'usines ont été annoncées en Europe, ce qui pourrait entraîner des ajustements dans l'offre. Parallèlement, l'augmentation des importations de carton plat en provenance de Chine pourrait déséquilibrer le marché européen, notamment dans des segments à forte concurrence internationale.

## L'amélioration de la performance industrielle en 2024 a permis une hausse de la production

Les papiers pour emballages souples entrent dans la fabrication de sacs de grande contenance (ciment, nourriture pour animaux ...), de sacs « boutiques », de sacs destinés à l'alimentaire ou encore de produits divers (laine de roche, enveloppes...).

Après un net ralentissement en 2023, le marché français et européen des papiers pour emballages souples a montré des signes de stabilisation en 2024, bien que la demande n'ait pas retrouvé son niveau d'avant 2023.

La demande a été variable selon les secteurs clients, y compris au sein d'activités voisines (dans le BTP, maintien de la demande de sacs de grande contenance pour la rénovation, mais baisse dans le secteur du neuf).

Par ailleurs, le commerce en ligne, la poursuite de la substitution du plastique par des alternatives à base de papier, et la recherche de « naturalité » par une partie des secteurs clients ont contribué à soutenir le marché.

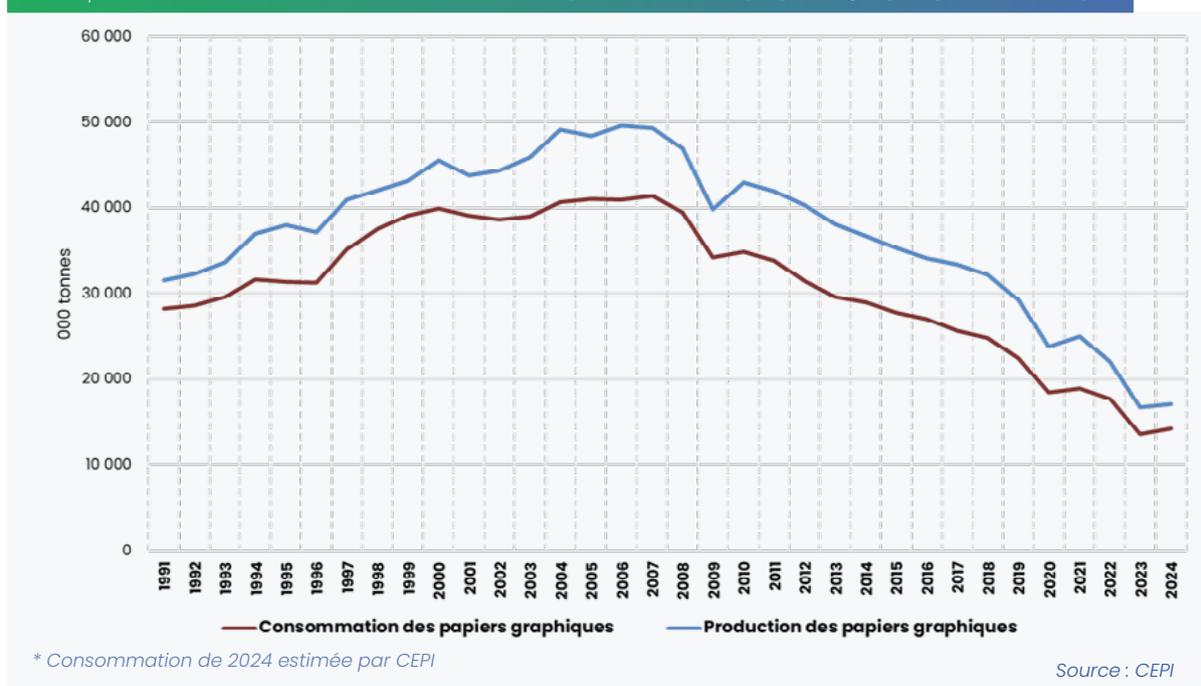


Dans ce contexte, la production française de papiers pour emballages souples a enregistré une hausse significative en 2024 (+24,3 %), bien que cette progression ne suffise pas à compenser le repli observé en 2023. La meilleure fiabilité des outils industriels en 2024 a permis cette hausse de la production, et ce en dépit de l'arrêt définitif d'une usine au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Malgré plusieurs hausses au cours de l'année, les prix des papiers pour emballages souples sont restés inférieurs à leur niveau de 2023, affichant un recul moyen de 4,7 %.

Dans un futur proche, le secteur de la construction pourrait amorcer une reprise, à la fois en France, mais également dans les pays où des conflits ont entraîné des destructions (Ukraine, proche et Moyen-Orient). Ces besoins en construction auront comme effet de renforcer la demande en sacs de grande contenance destinés à contenir ciment, plâtre etc.

Fig.16 | Évolution de la consommation et de la production de papiers graphiques en Europe



## 2.2 UN REBOND DE LA PRODUCTION DES PAPIERS GRAPHIQUES

### La hausse de la consommation en 2024 signe-t-elle la fin de l'attrition de ce marché ?

L'augmentation de la production des papiers graphiques en 2024 est le reflet d'une hausse de la consommation de cette famille de papiers. Pour la première fois depuis 2010 (et à l'exception de la reprise « post-Covid » en 2021), la consommation de ces produits a en effet augmenté en Europe de +5,2 % par rapport à 2023. Toutefois, ce résultat ne compense pas la perte significative observée en 2023 (-23,7 %).

La fin du processus de déstockage, combinée à une réduction des importations en provenance d'Asie, a permis aux producteurs européens d'augmenter leur taux d'utilisation des capacités par rapport à 2023.

Bien que le premier semestre de 2024 ait montré des signes de reprise, la demande européenne est restée néanmoins fragile tout au long de l'année. Par ailleurs, l'augmentation des coûts de production a continué d'affecter les marges des producteurs.

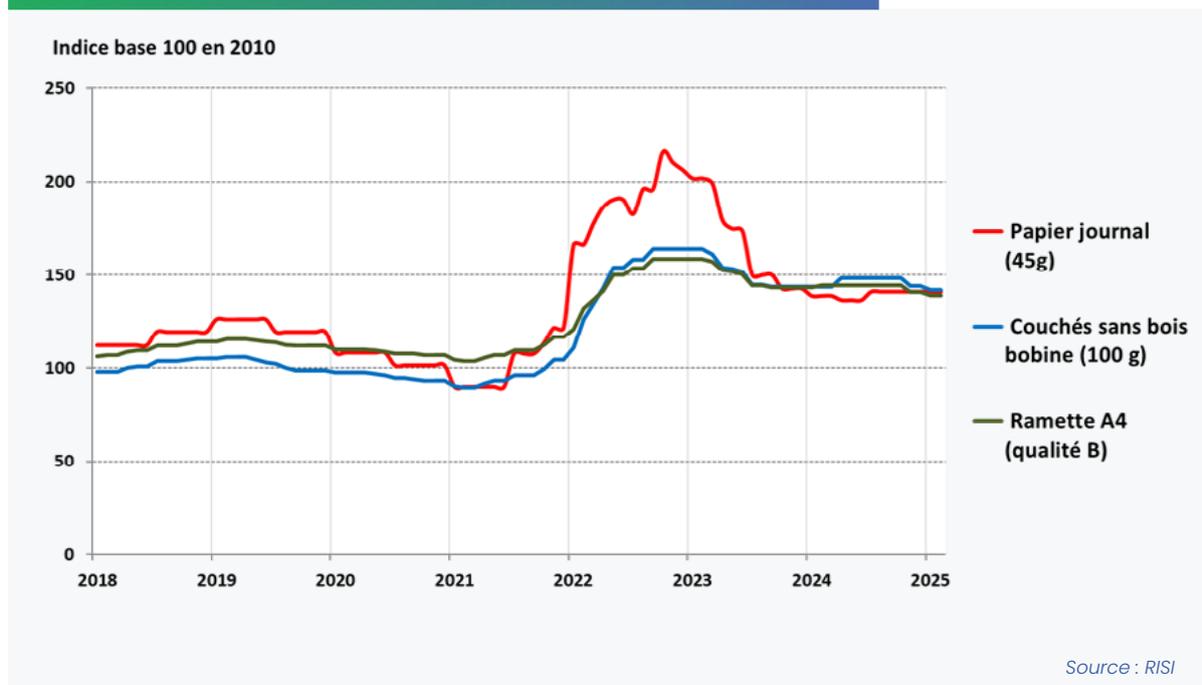
Malgré une légère hausse des prix au cours de l'année, alimentée par l'augmentation des coûts de production, les prix des papiers d'impression-écriture et du papier journal ont reculé en 2024 de respectivement 3 % et 17 % en moyenne par rapport à 2023. Par ailleurs, de nouvelles hausses des coûts de production (matières premières, électricité, transport) exercent une pression accrue sur les marges des producteurs.

**+5,2 %**

Une consommation en hausse mais ne compense pas la perte significative de 2023



Fig.17 | Évolution, en France, des prix des papiers à usages graphiques



### Des dynamiques variables selon les sortes de papiers graphiques

La hausse de la production de papiers graphiques en 2024 est fortement à nuancer selon les sortes papetières.

Sur le marché des papiers bureautiques, en dépit d'écart selon les qualités (A, B et C) et les zones géographiques en Europe, la consommation a été en légère croissance en 2024, notamment grâce à un premier trimestre dynamisé par les habituels mécanismes de restockage. Les tendances de fond sur ce marché sont toujours à l'œuvre (poursuite de la mise en place d'échanges numériques entre entreprises pour tout ce qui a trait aux bons de commandes, à la facturation etc.). La réduction des budgets des administrations et des collectivités locales pèse également sur les volumes de commandes. Le mouvement enclenché par un nombre croissant d'entreprises de réduction du télétravail pourrait, à l'inverse, retentir positivement sur les commandes.

Loin du dynamisme observé durant la « période Covid » (2020-2022), le marché du livre s'est contracté en 2024, tout en demeurant supérieur à celui de 2019. Le segment de la littérature générale demeure le pilier de ce marché, enregistrant des

ventes en hausse en 2024, tandis que celui des BD/Manga se maintient. Le segment des « beaux livres », qui utilise majoritairement des papiers couchés, a été à la peine, du fait du renoncement à des achats de la part des consommateurs encore très marqués par le contexte d'inflation qu'ils ont traversé.

La consommation des papiers de presse a continué à décroître légèrement en 2024, pour deux raisons principales. D'une part, le volume de la presse diffusée (print + numérique) a diminué de 1,8 % à périmètre constant par rapport à 2023. D'autre part, l'analyse des modes de diffusion révèle que la presse imprimée poursuit son déclin, tandis que les versions numériques ont à nouveau enregistré une progression en 2024.

Enfin, sur le segment de la communication imprimée, malgré l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, le recul des recettes s'est poursuivi en 2024, à l'inverse du secteur de la publicité numérique, qui continue de croître. La campagne d'expérimentation du dispositif « Oui-Pub » (qui réserve, dans les agglomérations « test », les imprimés publicitaires aux seuls consommateurs ayant apposé un autocollant matérialisant leur acceptation de les recevoir) a en

effet eu un effet très sensible. Du fait de cette expérimentation dans quelques agglomérations, des annonceurs ont en effet décidé, pour l'ensemble du territoire national, de basculer très largement sur des modes de diffusion numériques. À cela se sont ajoutées des tendances observées depuis plusieurs années, telles que la réduction du nombre d'exemplaires de catalogues ou encore la diminution de la pagination des documents. Un climat économique et politique considéré par beaucoup de marques comme incertain a eu pour conséquence de différer le lancement de nouveaux produits.



Fig.18 | Évolution de la production de papiers d'hygiène en France et en Europe



## 2.3 PAPIERS D'HYGIÈNE

En Europe, le secteur des papiers d'hygiène a retrouvé un bon dynamisme en 2024. La demande européenne a ainsi progressé de 5,8 %, soutenue par la consommation à domicile ainsi que par le segment de la consommation hors-foyer (hôtels, restaurants,...). Cette consommation hors-foyer a elle-même bénéficié de manifestations majeures, telles que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et la coupe d'Europe de football.

La production européenne des papiers d'hygiène a progressé de 3,5 % par rapport à 2023, représentant plus de 10 % du total des papiers et cartons produits en Europe. En France, cette progression est légèrement plus marquée, atteignant 5,5 %, grâce notamment au démarrage d'une nouvelle machine au cours de l'année et la réduction des jours d'arrêt par rapport à 2023.

En 2024, l'économie de ce secteur a été affectée par la volatilité de l'énergie, et plus encore des matières premières (pâte à papier principalement, mais aussi papiers à recycler pour la fraction des

entreprises utilisant ces fibres).

Le caractère incontournable dans la consommation des ménages de la plupart de ces papiers, et donc leur capacité à être des « produits d'appel » a conduit les entreprises de la grande distribution à s'engager dans des discussions pied à pied avec leurs fournisseurs.

Le développement des capacités, tant en France qu'en Europe, devrait se poursuivre au cours de l'année 2025.



**+5,5 %**  
production des papiers d'hygiène en France

# 3

## Des marchés de l'énergie très sensibles au cadre géopolitique et législatif

Les entreprises papetières utilisent des procédés à forte intensité énergétique, de sorte que ce poste de dépenses représente entre 10 % et 30 % des coûts de production. En 2024, la consommation d'électricité de cette industrie, principalement employée pour entraîner les machines à papier, s'élevait à environ 5 TWh, soit l'équivalent de la moitié de la production annuelle d'un réacteur nucléaire de 1 300 MW. L'industrie papetière est également une grande consommatrice de chaleur, indispensable pour la production de la pâte et le séchage du papier et du carton. Plus de 62 % de cette chaleur, soit de l'ordre de 10 TWh par an, est produite à partir de combustibles issus de la biomasse, tandis que le reste provient du gaz naturel (représentant environ 6 TWh/an).

### 3.1 UN MARCHÉ DU GAZ EN HAUSSE DANS UN CONTEXTE GÉOPOLITIQUE CONFUS

L'offensive russe contre l'Ukraine en février 2022 a entraîné un bouleversement des sources d'approvisionnement de gaz en Europe et en France. La réduction, puis l'arrêt, des importations de gaz russe par gazoduc et leur remplacement par des importations de Gaz Naturel Liquéfié (GNL), en provenance des États-Unis, du Qatar (mais aussi de Russie !) a induit à la fois une hausse structurelle du coût de l'énergie (gaz bien sûr, mais également électricité), ainsi qu'une plus forte volatilité des prix de ces énergies.

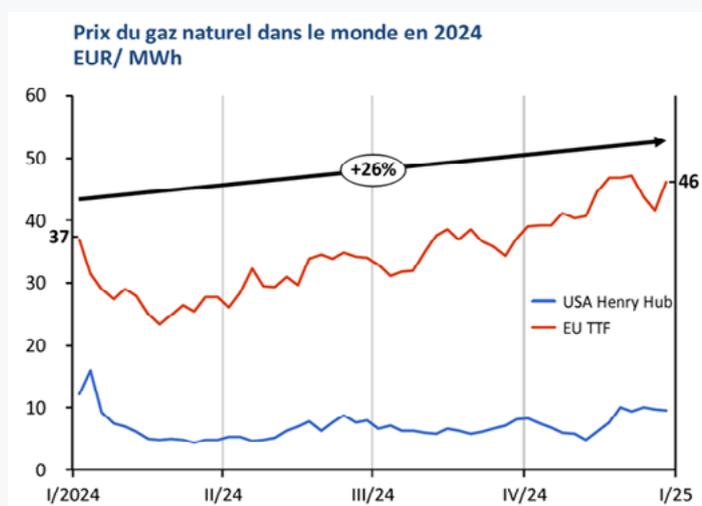
Dans ce contexte, la consommation de gaz en France s'est contractée en 2024 de 5,5 %. Cette

diminution est principalement due à une forte réduction de l'utilisation du gaz pour la production d'électricité, un recul de la consommation des industries (faible activité et fermetures de sites) et une légère baisse de la consommation dans les secteurs résidentiels.

Cette baisse de la consommation a entraîné un léger repli des cours. En moyenne, le prix du gaz s'est en effet établi à 34 €/MWh en 2024, soit un niveau inférieur à celui 2023 (39 €/MWh).

Malgré ce recul, le prix du gaz en France et au sein de l'UE reste peu compétitif par rapport à d'autres régions du monde, comme les États-Unis, où la production de gaz de schiste, grâce à la fracturation hydraulique et un réseau gazier largement amorti, permettent de maintenir des prix bien plus bas.

Fig.19 | Évolution du prix gaz au sein de l'UE et aux États-Unis 2024





### 3.2 UN MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ BAISSIER GRÂCE À UNE VIGUEUR RETROUVÉE DU PARC NUCLÉAIRE

Le prix du gaz demeure très largement influencé par l'évolution du conflit russo-ukrainien. Ainsi, le prix spot du gaz en France est passé de 22 €/MWh en février 2024 (point bas annuel) à 51 €/MWh en décembre de cette même année, en raison de la localisation et de l'intensité des combats (notamment dans la région de Koursk, où se trouve un couloir de transit gazier).

En ce début d'année 2025, les perspectives d'une fin possible du conflit ont entraîné une baisse des prix du gaz en février. En cas d'échec des négociations, les prix pourraient toutefois repartir à la hausse, notamment en raison d'un niveau de stockage de gaz particulièrement bas en Europe à la fin de cet hiver 2024/2025 et de politiques d'achats inflationnistes (système d'achat collectif combiné à l'obligation d'acheter des volumes à une date connue des vendeurs). Une hausse de la demande mondiale GNL et des incidents de nature technique sont également susceptibles de conduire à un renchérissement brutal des cours.

Après deux années de recul lié à la crise énergétique de fin 2022, la consommation d'électricité en France s'est légèrement redressée en 2024 (0,7%). Dans le même temps, la remise en bon état de marche du parc électronucléaire a permis à la France d'atteindre un bilan net exportateur historique de 88 TWh.

Grâce à ses centrales nucléaires et aux moyens de production d'électricité renouvelable, plus de 95 % de l'électricité produite en France en 2024 était décarbonée, garantissant une couverture quasi-totale des besoins nationaux (99,5 % du temps).

En raison de cette offre plus abondante que les deux années passées, les prix de l'électricité ont diminué en 2024. Le prix spot moyen s'est établi à 58 €/MWh, contre 97 €/MWh en 2023 et 276 €/MWh en 2022. Ce niveau de prix, inférieur à celui observé en Allemagne (79 €/MWh), reste toutefois plus élevé qu'en Europe du Nord (46 €/MWh en Finlande).

L'essor des énergies renouvelables intermittentes en France a également entraîné l'apparition de prix spot négatifs pendant 4 % du temps,

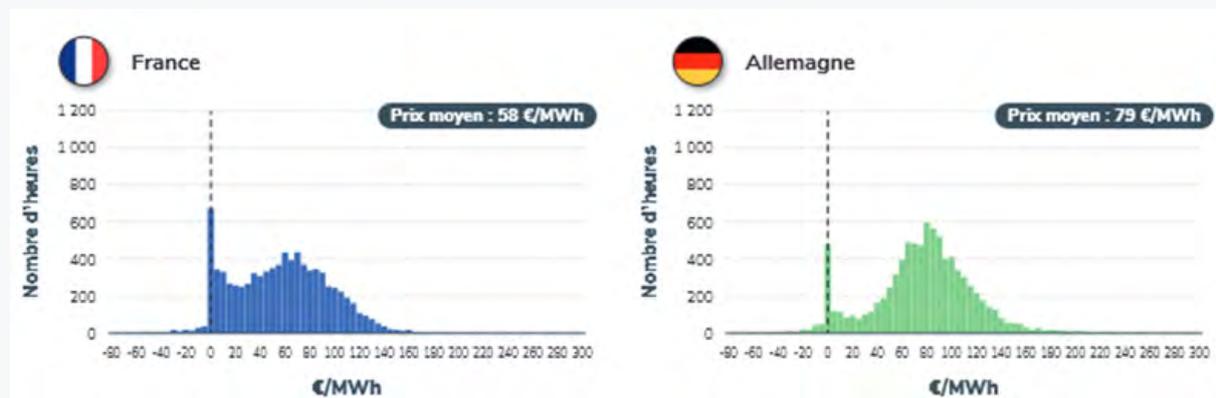
notamment la nuit et les week-ends au printemps et en été, lorsque la consommation est faible.

Ces prix de marché sont agrégés avec le prix régulé défini dans le cadre du dispositif de l'ARENH (42 €/MWh). Les parts relatives de ces deux composantes (« ARENH » et « marché ») varient selon les entreprises. Une répartition 65/35, qui reflète une situation usuelle, met en évidence le rôle déterminant que représente l'ARENH, si bien que la disparition annoncée de ce dispositif, le 31 décembre 2025, est une source de préoccupation forte de l'industrie papetière.



Fig.20 Comparaison de la distribution des prix spots d'électricité entre la France et l'Allemagne en 2024

(hors production électrique centralisée)



Source : RTE

### 3.3 UNE OFFRE EXCEPTIONNELLEMENT EXCÉDENTAIRE SUR LE MARCHÉ DES QUOTAS

En 2024, le prix moyen des quotas de CO<sub>2</sub> s'est établi à 65 €/t, en baisse sensible par rapport à 2023 (où il atteignait 83 €/t).

Cette diminution s'explique principalement par la décision de la Commission européenne d'injecter un volume important de quotas sur le marché, ceci afin de disposer de revenus permettant de financer un programme européen de subventionnement des énergies renouvelables (RePowerEU).

En 2025 et 2026, la mise en œuvre des mesures du paquet législatif de réduction des émissions de gaz à effet de serre («Fit for 55») devrait réduire l'offre de quotas et réenclencher un cycle haussier. Parmi ces mesures de réduction

de l'offre figurent la réduction accélérée du plafond d'émission des quotas, ainsi que l'inclusion des émissions du transport maritime dans le système d'échange de quotas.

Fig.21 | Prix spot des quotas de carbone en Europe en €/t CO<sub>2</sub>



Source : EPEX

Entre 2005 et 2023,  
l'industrie papetière  
française a réduit ses  
émissions de gaz à  
effet de serre de  
**62 %**

# 4

## Les tensions sur les matières premières continuent à peser sur les coûts de revient

Les principales matières premières utilisées par l'industrie papetière sont les fibres de cellulose, qui sont livrées aux usines, selon les cas, sous forme de bois, de « vieux-papiers » (Papiers et Cartons à Recycler) ou de pâte marchande (la pâte est un « intrant » pour les papeteries dites « non intégrées » mais un « output » des usines de pâte).

Les conditions d'approvisionnement de ces matières premières fibreuses sont présentées ci-après, après un examen rapide des autres matières premières (produits chimiques, amidon).

Concernant ces matières premières non fibreuses, les hausses marquées du prix de l'énergie en 2022 se sont répercutées durablement dans leurs coûts de production. Les prix des produits chimiques sont ainsi demeurés en 2024 à un niveau très élevé par rapport à la moyenne 2018-2021 (+26 %). La légère détente du coût de l'énergie, en 2024, a cependant permis une poursuite de la diminution des prix de ces matières premières (-4 % par rapport au niveau 2023).

Impactés par la faiblesse de la demande, les prix des produits amylicés ont reculé en 2024 par rapport à 2023 (-33 % en moyenne), mais restent largement supérieurs à la moyenne 2018-2021 (+27 %) et la mauvaise moisson de 2024 pourrait avoir un impact haussier sur le cours futur de l'amidon.

### 4.1 LE VOLUME DES RÉCEPTIONS DE BOIS A BONDI DE 12 % EN 2024, EN DÉPIT DE DIFFICULTÉS PERSISTANTES EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

Une hausse marquée des réceptions de bois des usines de pâte



Le tonnage de bois livré aux usines de pâte s'est élevé en 2024 à 6,1 Mt, soit une hausse de près de 12 % par rapport aux réceptions de 2023. Cette reprise des livraisons intervient après un recul de 9 % en 2023, année marquée par des problèmes techniques ayant perturbé le bon

fonctionnement des usines.

En 2024, les réceptions de bois ont été constituées de 4,7 Mt de rondins et 1,4 Mt de Produits Connexes de Scieries (PCS). Après une chute importante de la part des PCS en 2023 (plus de 3 points en un an), la répartition rondins/PCS s'est stabilisée.

Ces réceptions de bois, dynamiques pour l'industrie de la pâte, se sont effectuées dans un environnement économique médiocre pour la plupart des entreprises utilisatrices de bois (scieries, unités de production de panneaux), reflet de la faiblesse de la croissance et de la situation difficile du secteur de la construction.

Même le secteur de l'énergie (que ce soit sur le marché des bûches, des plaquettes forestières ou des granulés de bois), dont l'activité avait été soutenue en 2023, a été dans l'ensemble en repli en 2024.

En dépit de cette demande de bois plutôt médiocre des industries utilisatrices de bois, les prix des matières premières ligneuses sont demeurés élevés. Ainsi, sur la moyenne de l'année 2024 (par rapport à 2023), les prix des rondins sont demeurés stables, mais à un niveau supérieur de 32 % par rapport aux prix moyens de 2018-2021 (voir figure 22).

Le prix des PCS, pour sa part, a été en recul en 2024 (-10 % par rapport à

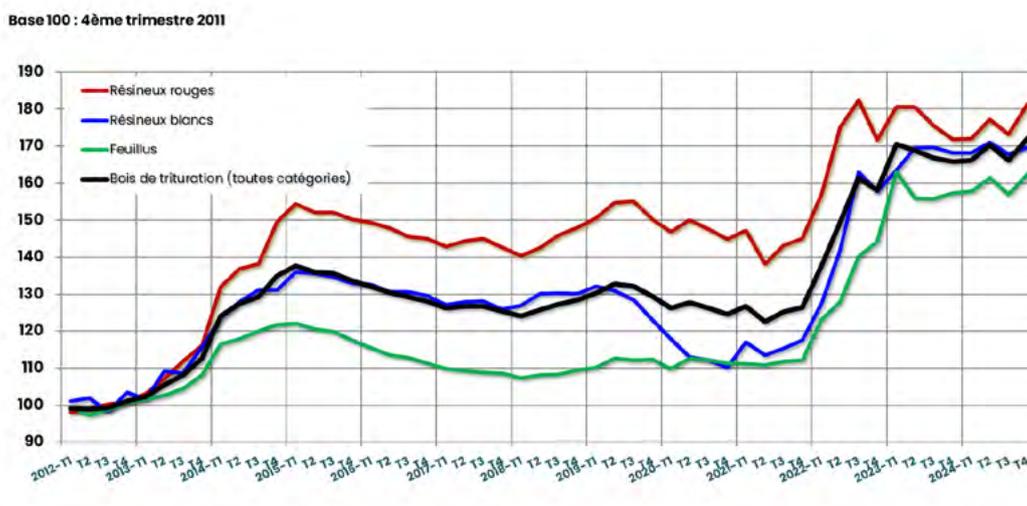
2023), tout en restant là encore à un niveau élevé (+32 % par rapport à la moyenne 2018-2021 (voir figure 23).

Les principaux freins à l'exploitation forestière en 2024 ont été de fortes pluies, des incertitudes juridiques et des actions menées contre les travailleurs en forêt

Un élément notable de l'année 2024 a été la très forte pluviométrie constatée dans de nombreuses régions de France. Ces chutes d'eau importantes, si elles ont comme vertu de recharger les aquifères, et donc d'améliorer la santé des forêts, ont également entraîné des conséquences négatives sur la récolte de bois. En effet, les sols

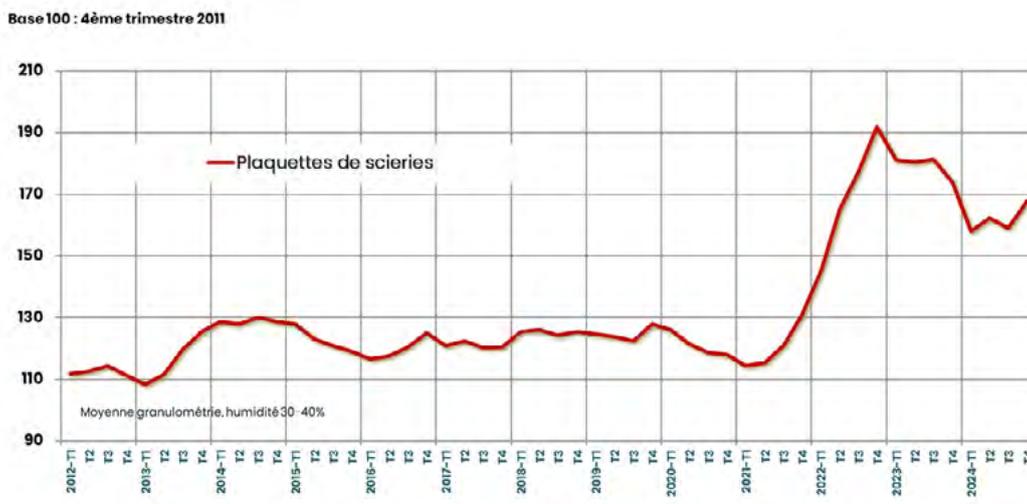
gorgés d'eau sont peu compatibles avec la circulation d'engins forestiers, du fait du risque de création d'ornières, ce qui a conduit à de nombreuses interdictions de pénétrer sur les zones de coupes.

Fig.22 | Évolution des prix des bois ronds



Source : Agreste - SSP - Prix du bois / CEEB - Prix de vente moyen bord de route - Une révision générale des indices a été réalisée en juin 2016 - Parution mars 2025

Fig.23 | Évolution des prix des plaquettes de scières



Source CEEB - Ces indices ont été élaborés à partir des prix de vente à la clientèle. Les prix s'entendent hors TVA, par camion départ. Prix et indices nationaux - 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 - Parution 20 février 2025

Cette situation a eu pour conséquence de réduire l'offre de rondins de trituration, ce qui a maintenu les prix de cette matière première à un niveau élevé, comme mentionné ci-dessus.

Ces difficultés et retards dans la réalisation des chantiers de récolte du bois ont également eu comme conséquence de fragiliser économiquement les exploitants et les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF), et ce alors même que, depuis de nombreuses années, l'offre de moyens d'exploitations et de transport du bois est sous-capacitaire dès que la demande se raffermi.

Des incertitudes juridiques persistantes liées à l'interprétation de plusieurs textes juridiques (comme ceux concernant les périodes d'interdictions de coupes destinées à permettre la nidification de certaines espèces d'oiseaux) a également eu pour conséquence de restreindre la récolte. Dans un contexte d'interprétations divergentes des textes, certains exploitants forestiers ou ETF ont en effet choisi une approche très « précautionneuse », ceci afin d'éviter de potentiellement se retrouver en infraction. La préparation de la mise en œuvre du Règlement Déforestation de l'UE (RDUE) a également augmenté le temps consacré par les entreprises à des tâches sans valeur ajoutée (car il n'y a pas déforestation en France).

Enfin, la persistance d'actions inciviques, voire violentes (agressions

verbales, dégradation de matériel) contre des entreprises opérant en forêt a entraîné des conséquences à la fois économiques, mais également sur l'image et donc l'attractivité de ces métiers.

## 4.2 EN DÉPIT DU RECUL DE LA DEMANDE CHINOISE, LA PÂTE À PAPIER S'EST RENCHÉRIE EN 2024

La pâte à papier, lorsqu'elle est produite, peut être soit transformée en papier ou carton sur le lieu de sa production (pâte intégrée) soit commercialisée, transportée et transformée par d'autres entreprises (pâte marchande).

Le marché de la pâte marchande, bien plus que celui des papiers et cartons, nécessite une analyse à l'échelle mondiale, car ce produit de commodité fait l'objet d'échanges commerciaux conséquents entre différentes régions du globe.

En 2024, la hausse de la production européenne de papiers et cartons a entraîné une augmentation de la consommation de pâte dans cette région. Cette même augmentation a été constatée en Amérique du Nord.

En revanche, après un regain de demande en 2023, la consommation de pâte en Chine a diminué de manière substantielle en 2024, bien que le pays demeure le principal

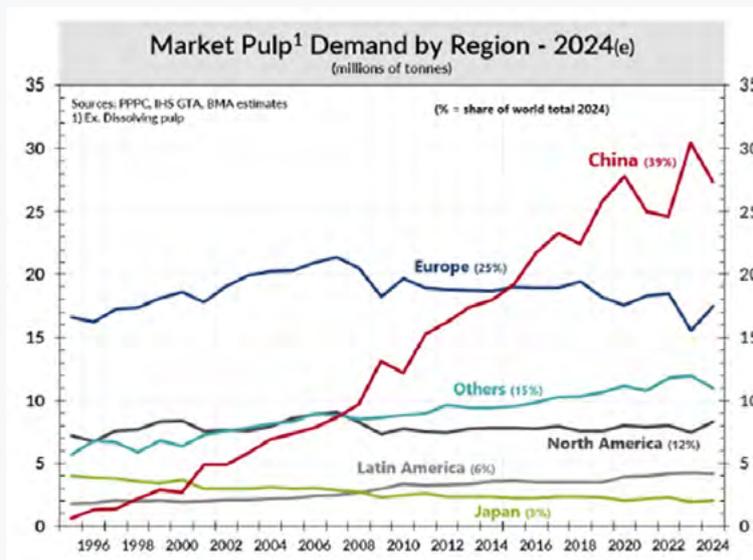
consommateur mondial (avec 39 % de la demande globale). Cette baisse de la consommation en Chine s'explique par une augmentation des capacités de production de ce pays (doublement entre 2020 et 2025).

À l'échelle mondiale, cette contraction de la demande en Chine (et dans d'autres pays asiatiques, à l'exception du Japon), efface la hausse européenne et nord-américaine, de sorte que la consommation de pâte a reculé d'environ 1 % en 2024.

L'évolution des prix de la pâte en Europe en 2024 a été marquée par une dynamique contrastée. Lors de la première moitié de l'année, la hausse importante des prix a été soutenue par des stocks réduits, des perturbations logistiques et une reprise de la demande. Toutefois, à partir de juillet, les prix ont commencé à baisser, en raison d'un ralentissement de la demande en Europe et sur le marché chinois. En dépit d'arrêts conjoncturels, du fait des nouvelles capacités, c'est principalement le marché de la pâte d'eucalyptus qui a été affecté par un déséquilibre entre l'offre et la demande. Dès janvier 2025, une nouvelle tendance haussière s'est cependant enclenchée, alimentée par des facteurs liés à une baisse de l'offre, et aux incertitude croissante quant aux possibles droits de douane.

Tout au long de l'année 2024, les prix de la pâte d'eucalyptus et de la pâte de résineux (NBSK) ont, en moyenne, augmenté de 23 % et 21 %

Fig.24 | Consommation de pâte marchande par grandes régions du monde (en kt)



Source : Brian McClay



respectivement par rapport à 2023. Durant le cycle baissier, le repli des cours de la pâte d'eucalyptus a été plus rapide que celui de la pâte de résineux, ce qui a creusé l'écart de prix entre les fibres résineuses et feuillues (cet écart a atteint son niveau le plus élevé en décembre 2024, à 500 dollars).

Dans ce contexte, la production française de pâte de cellulose (marchande et intégrée) s'est accrue de 12 % en 2024, atteignant 1,4 Mt. Cette augmentation s'explique par

les conditions de marché et un meilleur fonctionnement de l'outil productif en 2024.

Au début de l'année 2025, la demande européenne reste relativement stable, soutenue par la demande du secteur des papiers d'hygiène. Par ailleurs, la Chine a démarré une phase de restockage au premier trimestre 2025, ce qui dynamise la demande (les acheteurs chinois opèrent selon une politique de « stop-and-go »).

En 2025, le marché de la pâte verra la montée en puissance d'unités de forte capacité récemment démarrées (Arauco/MAPA au Chili, UPM/Paso de los Toros en Uruguay, Suzano/Cerrado au Brésil) ainsi que le démarrage d'extension d'usines existantes (OKI). Ces démarrages ne devraient toutefois pas modifier de manière sensible l'équilibre entre l'offre et la demande.

Fig.25 | Évolution du prix de la pâte NBSK et de la pâte d'eucalyptus (en USD/tonne) en Europe

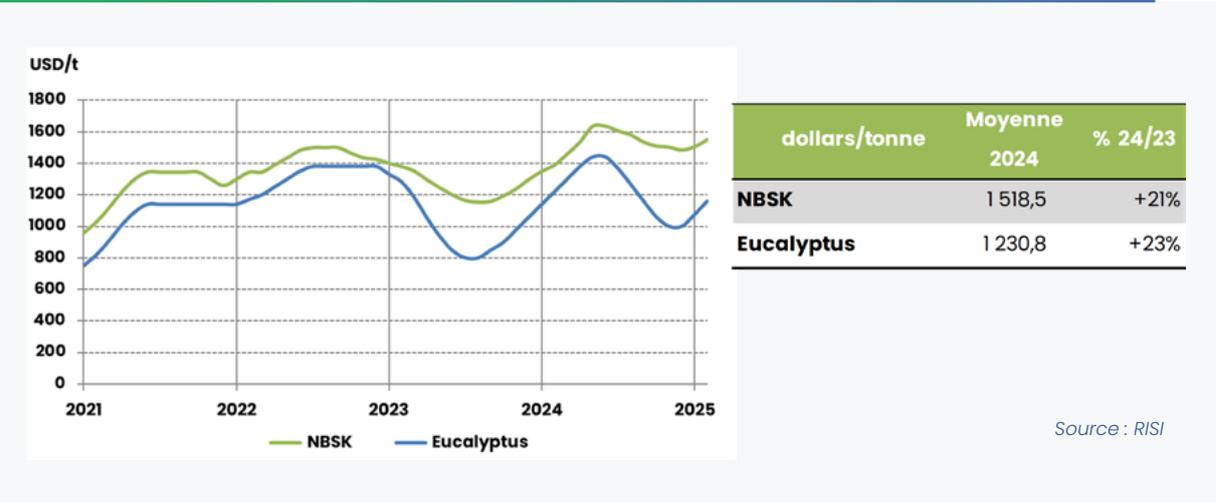
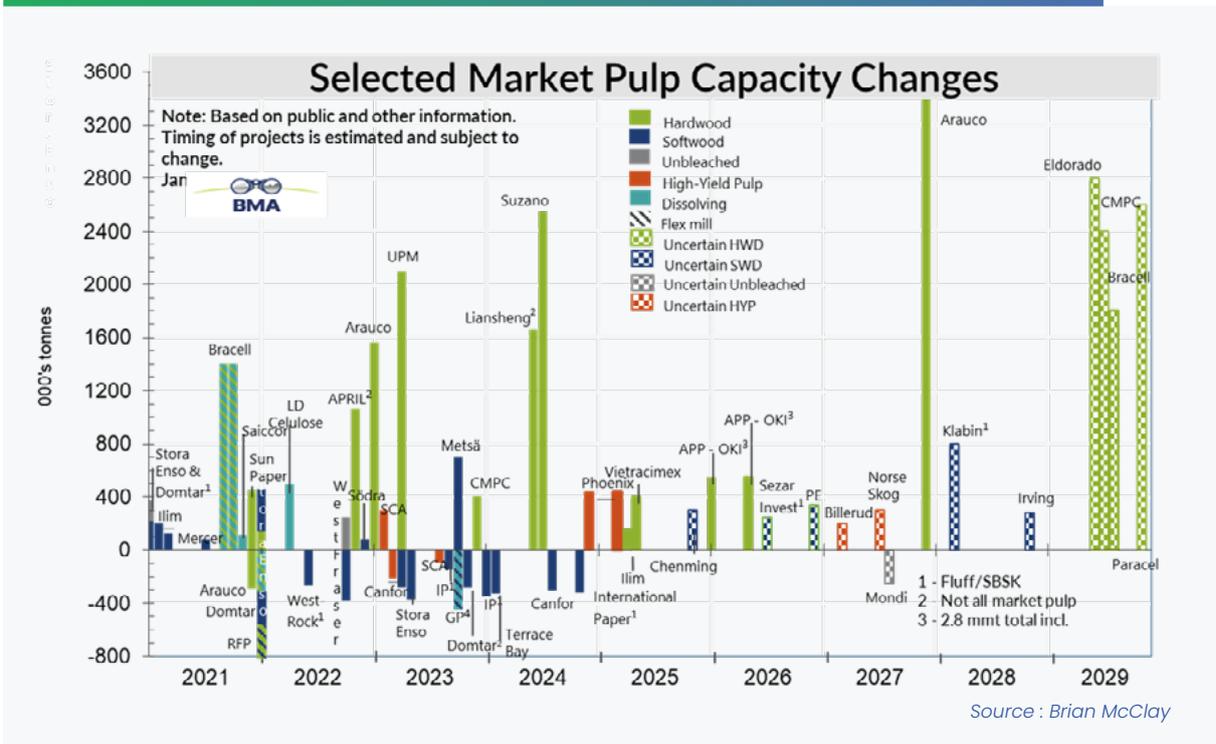


Fig.26 | Principaux changements de capacités de pâtes marchandes



### 4.3 LE MARCHÉ DES PAPIERS ET CARTONS À RECYCLER (PCR)

Après deux années de recul, la consommation française de PCR est repartie à la hausse en 2024 (+6,2 % par rapport à 2023, soit 5 012 kt), un niveau légèrement supérieur à celui de 2022.

Le niveau faible de la collecte des PCR, ainsi qu'une augmentation de la demande de papiers, surtout en provenance d'Allemagne, ont contribué à une hausse des prix des PCR à partir du 2ème trimestre 2024. Même si, entraînés par une baisse de la demande à la suite de multiples arrêts de production, les prix des PCR ont commencé à reculer à partir de l'été 2024, ils demeurent, surtout pour les sortes emballage, à des niveaux supérieurs à ceux de 2023. Ainsi, le cours des cartons ondulés récupérés (1.05) a augmenté de 42 % en moyenne annuelle (par rapport à 2023). Pour les sortes à désencreur (1.11), majoritairement utilisées dans le secteur des papiers graphiques, le cours moyen est resté stable par rapport à 2023. Les sortes supérieures, correspondant aux papiers de bureau

triés (2.05), ont connu une légère baisse (-3 % en moyenne en 2024).

Dans ce contexte la « facture PCR » représente un montant de l'ordre de 570 millions d'euros pour l'industrie papetière. Un chiffre en hausse de 36 % par rapport à 2023, qui illustre à nouveau, par son importance, la contribution de l'industrie papetière au financement de l'économie circulaire.

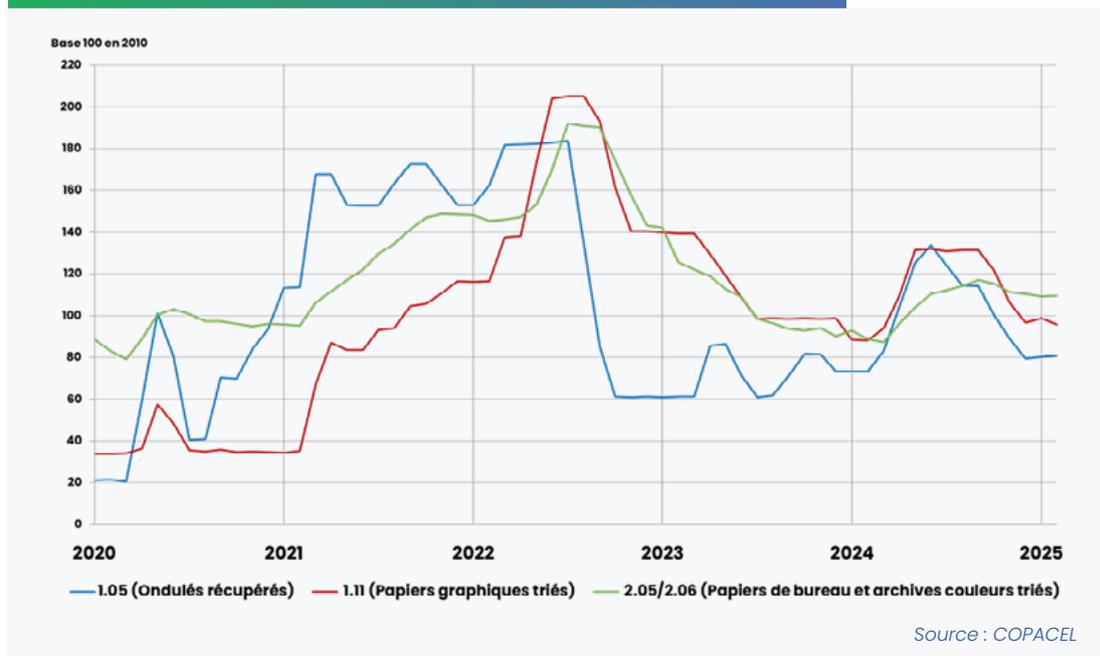


En ce qui concerne les perspectives pour 2025, plusieurs facteurs sont à prendre en compte. Le facteur principal reste évidemment l'activité économique française et européenne. Un regain de consommation des ménages pourrait accroître les besoins en produits papetiers, notamment en ce qui concerne l'emballage et, par conséquent, augmenter l'utilisation des PCR.

L'instabilité géopolitique, les tensions commerciales (dont les taxes à l'importation), sans oublier la demande chinoise, sont autant de facteurs susceptibles d'avoir des répercussions sur le marché des PCR.

Enfin, les annonces de démarrage d'unités de production de PPO recyclé en France et dans les autres pays européens en 2025 laissent présager un regain de tensions sur le marché des PCR à moyen terme. En effet, si la France ou le Royaume Uni ont été ces dernières années structurellement excédentaires dans leur collecte de PCR, les besoins des nouvelles unités devraient modifier, voire inverser, cette situation pour certaines sortes, et ce alors même que la demande en PCR d'autres pays européens est appelée à croître également.

Fig.27 | Évolution des prix des Papiers et Cartons à Recycler (indices)



# 5

## Perspectives pour 2025

Le rebond de l'activité papetière en 2024 ne se poursuivra en 2025 que si le contexte économique s'améliore et que les incertitudes qui s'accumulent en ce début d'année disparaissent au profit d'un environnement stable.

Le climat des affaires dépendra évidemment d'éléments exogènes tels que la fin du conflit russo-ukrainien, ou encore la stabilité et le bon fonctionnement des institutions en France.

A ces éléments, cruciaux mais hors du champ d'une organisation professionnelle telle que COPACEL, s'ajoutent 5 familles de déterminants, dont l'évolution exercera une grande influence sur le développement (ou non) de l'activité de l'industrie papetière en 2025. Ces 5 déterminants sont l'évolution de la pression fiscale, le coût de l'énergie, la simplification administrative, la capacité à attirer des talents et, enfin, l'intensité de la guerre commerciale qui s'ouvre.



### La hausse de la fiscalité en 2025 réduit la capacité des entreprises à investir, ce qui obère leur capacité à faire face à la concurrence internationale et à se décarboner

L'adoption de la loi de finances pour 2025 s'est faite en jetant aux orties le mouvement de baisse de la fiscalité de production enclenché il y a quelques années. Les taux d'imposition de la CVAE resteront ainsi inchangés en 2025, 2026 et 2027 (alors que cette taxe devait disparaître en 2027). De surcroît, des hausses de taux ou de nouveaux prélèvements seront applicables en 2025 (augmentation de la fiscalité pour les chambres de commerce, mise en place d'un versement mobilité dans certaines régions...), auquel s'ajoute le « rabot » du Crédit Impôt Recherche (CIR) et la hausse des cotisations patronales.

A ces mesures applicables à toutes les entreprises industrielles s'ajoute une hausse de la fiscalité environnementale et notamment des redevances payées par les entreprises utilisatrices d'eau. L'impact de ces augmentations est inégal sur le territoire en raison de la variabilité des taux de redevances au sein des 6 Agences de l'eau. Dans certaines régions, notamment celles relevant des Agences Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, les hausses de redevances peuvent atteindre jusqu'à 300 % et représenter quelques points de

valeur ajoutée.

La hausse des prélèvements sur les entreprises signifie une moindre capacité à financer le développement de nouveaux produits, la modernisation de leurs équipements industriels et l'amélioration de leur performance environnementale.

COPACEL appelle donc à ce que la loi de finances pour 2026, dont la préparation débute dès ce printemps, introduise de nouveau une baisse des prélèvements (qu'ils soient de nature fiscale, sociale, ou encore liés à la fiscalité environnementale).



### La hausse du coût de l'énergie et l'absence d'un dispositif efficace « post-ARENH » nécessitent des mesures volontaristes et rapides

Le coût du gaz demeurera soumis en 2025 à de nombreux aléas géopolitiques (situation ukrainienne, politique des Etats-Unis), économiques (évolution de la demande mondiale de GNL), techniques (problèmes d'exploitation



en Norvège ou chez les producteurs de GNL) et météorologiques (rigueur de l'hiver 2025/2026). La vulnérabilité des entreprises gazo-intensives est donc forte vis-à-vis de ces variations de coûts totalement exogènes à leur activité.

Cette vulnérabilité est d'autant plus forte que les prix de gros de l'électricité sur le marché européen sont corrélés, durant une large partie de l'année aux prix du gaz, et ce même dans les pays où, comme la France, les centrales aux gaz ne jouent quasiment pas de rôle dans la couverture des besoins du pays en électricité.

Par ailleurs la fin du dispositif de l'ARENH au 31 décembre 2025, sans dispositif pour « prendre la relève », met les entreprises papetières dans une situation où, pour les années à venir, elles n'auront d'autres choix que d'être exposées à la volatilité du marché.

Or, l'ARENH avait justement été mis en place en 2011 afin que les entreprises (et les particuliers), tirent profit de l'existence en France d'un parc nucléaire assurant plus de 70 % de la production d'électricité. Avec ce parc de production, le coût de revient de l'électricité est totalement décorrélé du prix du gaz (et du pétrole), non intermittent (à la différence de l'éolien et du solaire) et d'autant plus compétitif que le volume d'électricité nucléaire produite est élevé.

COPACEL souhaite donc la mise en place d'un dispositif régulé prenant le plus rapidement possible le relais de l'ARENH. Le dispositif (dit « CAPN ») proposé depuis plusieurs mois par

EDF ne répond en rien aux attentes de l'industrie papetière (il n'a d'ailleurs pas suscité l'intérêt des entreprises d'autres secteurs, car, à l'heure où sont écrites ces lignes, un seul contrat a été signé). Ce dispositif « post-ARENH » serait bien évidemment (comme l'est l'ARENH) ouvert à toutes les entreprises, mais chacune conserverait la possibilité de souscrire uniquement des offres de marché.

### La complexité administrative qui pèse sur les entreprises freine la création de richesse

L'empilement des textes, qu'ils soient issus du droit français ou communautaire, est régulièrement dénoncé, sans qu'en réalité aucune simplification réelle ne soit constatée. Cette complexification du droit, outre les ressources qu'elle nécessite (humaines et financières), crée une insécurité juridique et *in fine*, nuit à la compétitivité des entreprises sitôt qu'elles sont confrontées à celles qui exercent dans un cadre « simple ».

Une illustration de cette complexité est fournie par la déferlante de nouvelles obligations issues du Pacte vert pour l'Europe (« Green Deal »). Cette complexité commence d'ailleurs à être admise par la Commission européenne (quoique de manière très limitée) puisque

plusieurs paquets de législation dis « omnibus » doivent apporter des simplifications à des règlements et directives dont l'encre est à peine sèche.

Le premier paquet omnibus, dévoilé en février 2025, vise ainsi à simplifier la directive encadrant le reporting extra-financier (CSRD) ou la taxe carbone à la frontière de l'UE (CBAM).

Ces initiatives bienvenues de la Commission doivent être poursuivies notamment en incluant, dans un prochain « omnibus », des simplifications au Règlement Déforestation de l'UE (RDUE). Avec d'autres organisations professionnelles, COPACEL a en effet travaillé à des amendements permettant d'atteindre l'objectif souhaité, qui ne doit pas être remis en cause (à savoir la lutte contre la déforestation) tout en simplifiant la charge administrative pesant sur les entreprises.

### Attirer les talents en mettant en avant la diversité des métiers et les évolutions professionnelles offertes dans l'industrie papetière nécessite un effort conjoint de la sphère publique et privée

L'industrie papetière offre des métiers gratifiants pour des salariés en recherche de sens dans leur activité professionnelle. La capacité d'occuper des emplois liés à la forêt, l'eau et à l'économie circulaire, nécessitant des compétences pointues, et mieux rémunérés que dans le secteur des services, sont autant d'atouts cités par les personnes rejoignant cette industrie.

Chaque année, le nombre de nouveaux collaborateurs est cependant trop faible pour faire face aux besoins de recrutement des entreprises, et de trop nombreux postes demeurent vacants. Cette situation, qui handicape un nombre croissant de papeteries, risque de s'amplifier dans les années à venir. En effet, d'ici à 2030, 40 % des collaborateurs ayant des



compétences techniques partiront à la retraite et devront donc être remplacés. La filière pourra compter sur le réseau d'écoles spécialisées, unique en Europe, sur les métiers de la fibre, des biomatériaux, de l'emballage et de l'impression.

L'effort de communication qu'effectue l'Industrie Papier Carton (IPC), pour renforcer son attractivité, promouvoir ses métiers, et lutter contre les idées reçues, sera amplifié dans les années à venir. Cet effort, même s'il relève au premier chef de l'industrie papetière elle-même, doit être mené de concert avec l'OPCO2i et la sphère publique, que ce soit au travers de l'Education nationale ou des organismes liés à l'emploi et la formation, au niveau national et en régions (France Travail, Transition Pro, France Compétences ...).

### **La guerre commerciale ouverte par les Etats-Unis le 2 avril 2025 entraînera des conséquences encore difficiles à évaluer, mais certainement importantes**

Les produits papetiers (pâtes, papiers et cartons) commercialisés entre la

France et les Etats-Unis ne faisaient l'objet d'aucun droit de douane depuis 1994 et jusqu'à la décision prise par l'administration américaine le 2 avril 2025.

Aux termes de cette décision, les droits de douane applicables aux pâtes de celluloses, aux papiers et aux cartons exportés de l'UE vers les Etats-Unis sont de 20% à compter du 9 avril 2025.

Cette décision, rapportée au total de l'industrie papetière française, concernera des volumes modestes, car un peu moins de 1 % de la production papetière française de papiers et cartons (soit 57 kt en 2023) est exportée vers les USA. Pour ce qui concerne la pâte à papier, l'effet sera même négligeable, car ce produit n'est pas exporté vers les Etats-Unis. Cette analyse générale ne signifie toutefois pas que, pour certaines papeteries (en général produisant des papiers de spécialités), la mise en place de tarifs douaniers soit sans effet. Quelques entreprises ont signalé, avant même le 2 avril, une réduction des volumes exportés (ceci en raison d'anticipations de leurs clients américains).

Les conséquences de cette guerre commerciale seront donc à analyser davantage au travers :

- Du ralentissement de la croissance au sein l'UE ;
- Du ralentissement de l'activité de plusieurs secteurs clients (baisse de la fabrication des emballages utilisés pour les exportations de vins et spiritueux...);
- Du report vers l'UE de produits (pâtes, papiers et cartons) fabriqués dans des pays tiers (Brésil, Canada ...) et commercialisés jusqu'à présent aux USA ;
- De l'exacerbation de la concurrence entre papetiers européens, du fait du renchérissement de l'accès au marché américain.

L'analyse complète de ces reports nécessitera de connaître les contre-mesures qui seront mises en place par l'UE.



# EN RÉSUMÉ

## 2024 : une année de rebond de la production, qui n'efface pas la baisse de 2023

- En 2024, la production de papiers et cartons a cru de 6,3 % en volume (pour atteindre 6,5 Mt), soit un rebond supérieur à la moyenne européenne (5,2 %).
- Cette hausse de la production est le reflet d'une augmentation de la demande des secteurs clients, à la fois pour des familles de produits qui, tendanciellement, sont en croissance (papiers et cartons pour emballages, papiers destinés à l'hygiène), mais aussi, de manière plus exceptionnelle, pour les papiers dont la consommation déclinait depuis 20 ans (papiers à usages graphiques : bureautique, magazine, livre ...).
- La croissance en valeur n'a elle augmenté que de 1 % (pour atteindre 5,7 Mds d'Euros), ce qui indique une érosion des prix de vente en 2024 par rapport à 2023.
- L'augmentation des volumes n'efface pas la très forte baisse de 2023 (-13,5 %), année où la consommation des papiers et cartons avait plongé du fait de l'impact de l'inflation (qui avait pesé sur les ménages) et de l'utilisation par de nombreuses entreprises clientes des stocks qui avaient été constitués en 2022.

## Les produits papiers et cartons ont été plébiscités par les consommateurs

- Ce rebond de la production reflète des tendances de fond favorables à la croissance de la consommation des papiers et cartons. L'utilisation d'une matière première végétale, et donc renouvelable (le bois), le très bon taux de recyclage des produits papetiers (80 %) et leur capacité à se biodégrader s'ils venaient à être abandonnés dans les milieux naturels, leur donnent en effet de nombreux atouts.
- Ces avantages contribuent au développement des emballages en papiers et cartons toutes les fois où, des entreprises clientes optent pour des alternatives aux emballages plastiques à usage unique.
- Les utilisations liées à l'hygiène continuent également à croître, ceci afin de répondre aux attentes d'une population qui a encore bien en tête les conséquences

de la crise sanitaire.

- Les usages graphiques du papier ont également connu un rebond, notamment dans un contexte où les limites des écrans et la « fatigue digitale » sont des thèmes de plus en plus ancrés dans la société.

## Incertitudes et entraves fragilisent l'activité de l'industrie papetière

- En dépit de raisons de fond favorables au développement de l'industrie papetière, quatre freins principaux brident le développement de ce secteur. Le premier est la hausse de la fiscalité, et notamment de la fiscalité de production et de la fiscalité environnementale (hausse de 300 % pour certaines entreprises des redevances sur les prélèvements d'eau).
- Le deuxième frein est l'absence de dispositif prenant le relai de l'ARENH, qui disparaîtra le 31 décembre 2025 (ce système permet aux industriels de disposer de l'avantage concurrentiel que constitue le parc nucléaire français).
- Le troisième obstacle est la complexification du cadre dans lequel opèrent les entreprises, que ce soit en raison de la législation française ou communautaire. Des objectifs extrêmement importants, comme la lutte contre la déforestation, peuvent ainsi être dénaturés par une réglementation mal conçue (RDUE), floue, et dont la mise en œuvre est un cauchemar administratif.
- La dernière difficulté concerne le renouvellement des salariés partant à la retraite. En dépit de métiers techniquement pointus, liés à des thématiques faisant écho aux préoccupations de la société (économie circulaire, eau, forêt) et mieux rémunérés que des emplois dans les secteurs des services, l'industrie papetière fait face à des difficultés de recrutement.
- Enfin, le déclenchement par les Etats-Unis d'une guerre commerciale aura un effet direct limité (seul 1 % de la production française est exporté aux USA) mais beaucoup plus sensible du fait des effets ricochets (recul des emballages destinés aux vins et spiritueux ...).



# Contact presse

**Karen RAHARIVOHITRA - Responsable Communication**

Tel. : 01 53 89 24 15

E-mail : [karen.raharivohitra@copacel.fr](mailto:karen.raharivohitra@copacel.fr)



 23, rue d'Aumale, 75009 Paris, FRANCE

 01 53 89 24 00

 [contacts@copacel.fr](mailto:contacts@copacel.fr)

 [www.copacel.fr](http://www.copacel.fr)

 Copacel\_